

Appel à proposition de la Commission européenne

<p>Réf. : CERV – 2024 - DAPHNE</p> <p>https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/cerv-2024-daphne?programmePeriod=2021%20-%202027&frameworkProgramme=43251589</p> <p>Références légales : règlement 2018/1046 et règlement CERV 2021/692</p> <p>Mots clés : genre – enfants - égalité</p>	
Titre	Prévention et lutte contre la violence liée au genre ou ciblant les enfants
Objet	<p>Dans le cadre de son programme de lutte contre les violences liées au genre, CERV a lancé des appels à financements pour quatre types d'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Actions de grande envergure, transnationales, ciblant les violences domestiques, les pratiques mutilantes et cyber violences et les violences dans le monde du travail ; <p><i>Le pilote doit être une organisation sans but lucratif, mais il doit être en partenariat avec une entité publique ou d'autres organisations privées sans but lucratif. Le projet doit être transnational, comporter au moins deux entités. La subvention sera supérieure à 1 million euros et inférieure à 2,5 millions euros.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 2) Actions, nationales ou transnationales, ciblées sur la protection et le soutien des victimes et survivants de violences basées sur le genre ; 3) Actions de prévention de la violence basée sur le genre dans la sphère domestique, les relations intimes et en ligne, en ce compris les actions menées avec les auteurs de violences ; 4) Actions visant au renforcement des systèmes de protection des enfants victimes de violences. <p><i>Pour les trois types d'actions ci-dessus, le pilote doit être une organisation sans but lucratif, mais il doit être en partenariat avec une entité publique ou d'autres organisations privées sans but lucratif. Le projet peut être national ou transnational, comporter au moins deux entités. La subvention se situera entre 100.000 et 1 million euros</i></p>
Publics cibles	Associations actives dans les secteurs concernés, autorités publiques
Ouverture	21 décembre 2023
Fermeture	24 avril 2024
Délivrables	Pratiquement, il s'agit d'outils de sensibilisation de coopérations multidisciplinaires, de développement de campagnes via les réseaux

	sociaux ou les médias, de mise en place de stratégies, d'échanges de bonnes pratiques ou encore de production de manuels et de guide
Eligibles	Entités légales privées ou publiques situées dans un Etat membre de l'Union ou un Etat associé au programme CERV
Conditions spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Strict respect des conditions administratives telles que décrites dans le document d'appel. Attention : règles spécifiques pour les activités impliquant des enfants • Actions situées dans un Etat-membre ou un Etat associé éligible • Les participants devront être enregistrés et validés auprès du Registre de participants (https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/how-to-participate/participant-register) avant de soumettre la proposition • Budget détaillé • CV de l'équipe impliquée • Liste de projets réalisés précédemment • Documents lisibles, accessibles et imprimables • Max. 45 pages
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation à l'objectif - Qualité - Impact -
Evaluation minimale	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation à l'objectif : 25/40 - Qualité : n.a/40 - Impact : n.a/20 -
Type de financement et montant maximum	Cofinancement
Etapas d'évaluation et durée du projet	Evaluation : mai- septembre 2024 Information : septembre - octobre 2024 Signature : octobre – décembre 2024